

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 22 juin 2022

Convocation adressée le 16 juin 2022

Compte rendu affiché le 28 juin 2022

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de juin, à 15h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 16 juin 2022 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(e)s : Samira BACHA-HIMEUR ; Tristan DEBRAY ; Stéphanie LEGER ; Richard MARION ; Patrick ODIARD ; Nathalie PERRIN-GILBERT ; Luc SEGUIN

Absent(es) excusé(es) : Laurence CROIZIER ; Nadine GEORGEL ; Corinne SUBAI ; Cédric VAN STYVENDAEL

Absent : Yves BEN ITAH

Procuration : Laurence CROIZIER à Luc SEGUIN
Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Corinne SUBAI à Richard MARION
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le - 5 AOUT 2022

DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Secrétaire : Samira BACHA-HIMEUR

CONVENTION DE COURTAGE AVEC LE SITE DE VENTE EN LIGNE AGORASTORE

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Le patrimoine du syndicat mixte comporte un certain nombre de biens qui ne servent plus
- soit parce que l'établissement n'en a plus l'usage. C'est le cas par exemple du matériel de cuisine suite à la fermeture du service de restauration scolaire
- soit parce qu'ils sont obsolètes et ne correspondent plus aux besoins pédagogiques ou au fonctionnement des services et ont été ou seront remplacés : instruments, mobiliers, matériels informatiques, véhicules,...

Régulièrement, certains de ces biens réformés sont déposés en déchetterie. Or, ils sont parfois encore fonctionnels et pourraient trouver une seconde vie.

AgoraStore est un site de vente aux enchères publiques qui a été créé en 2005, en partenariat avec la Ville de Lyon. Seuls les professionnels (collectivités, organismes publics, entreprises, ...) peuvent mettre des biens en vente dans des ventes ouvertes à tout type d'acheteurs. Le site permet de vendre en toute transparence aux plus offrants.

Outre l'accès à la plateforme, le site propose un accompagnement des vendeurs : formation à l'utilisation de la plateforme, conseil sur l'organisation et l'optimisation des ventes.

Le contrat cadre de prestation de service proposé par la société est signé pour un an ; il est renouvelable par tacite reconduction, par période d'un an, pour une durée maximale cumulée de quatre ans.

L'accompagnement et l'accès à la licence annuelle s'élèvent à 600 € T.T.C.

Le taux de commission est fixé à 12% H.T. du prix final réalisé sur les ventes au terme d'une période d'enchères.

Pour la première année d'adhésion, le syndicat mixte bénéficie d'une remise de 50% sur le montant de la licence.

Outre l'intérêt de libérer des espaces de stockage et de créer des recettes, ce projet de cession des biens réformés s'inscrit dans le cadre d'une démarche écoresponsable en favorisant l'économie circulaire et le réemploi.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **approuve** le principe de ventes aux enchères de biens réformés via le site AgoraStore, étant précisé que les biens ainsi vendus seront sortis d'inventaire conformément aux dispositions budgétaires et comptables ;

✓ **autorise** la présidente à signer le contrat cadre de prestation de service, qui prendra effet au jour de sa signature ;

✓ **dit** que les crédits nécessaires – 300 € T.T.C. pour la première année d'adhésion puis 600 € en cas de reconduction – seront inscrits au budget.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,



Nathalie PERRIN-GILBERT